

In medio stat virtus

MOUSSY et vous

Lettre d'information

C'est parti !

Réalisation des opérations 1 et 2 du contrat rural*

Juin
Année 2016, N° 16

Dans ce numéro :

Vie du village	2
Travaux	2
Gros plan sur...	3
Divers	3
Comment nous joindre ?	4
L'entretien des espaces verts	4
Que faire en cas de canicule ?	4



La maison de village - intérieur - Vues perspectives

rement, la commune devrait pouvoir bénéficier d'une subvention de 80 % (taux maxi autorisé). Pour compléter l'enveloppe budgétaire allouée par la région Ile de France et le département du Val d'Oise, une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) a été demandée à hauteur de 5 % du montant total de chaque opération.

Sur le plan technique, l'étude de sol réalisée récemment a permis de confirmer un terrain déstructuré pouvant faire apparaître des désordres dans le sous-sol. Pour y remédier, il sera nécessaire de couler une fondation réalisée avec une semelle filante à 1,5 m de profondeur. Ce même procédé devrait être utilisé pour la construction des fondations de la maison de village.

Bientôt un an et demi que le projet du contrat rural a démarré. En effet le 19 décembre 2014, le conseil municipal délibérait sur des travaux portant sur la construction des ateliers communaux ainsi que la maison de village. Après quelques péripéties difficiles à éviter (mais surmontées) dans ce genre de réalisations,

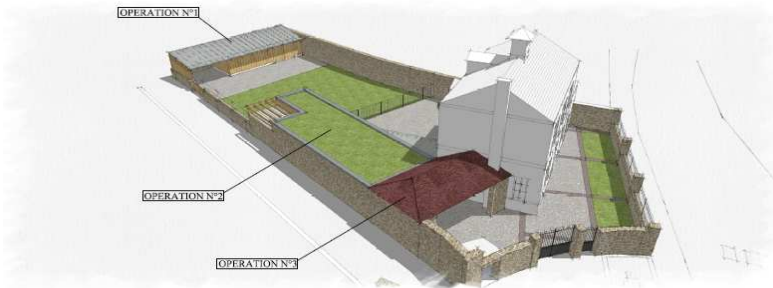
l'appel d'offres a été enfin lancé le 13 juin dernier. Financie-




l'appel d'offres a été enfin lancé le 13 juin dernier. Financie-

Si tout se déroule dans de bonnes conditions, rendez-vous dans un an pour l'inauguration des ateliers communaux et de la maison de village.

⇒ Pour en savoir plus sur le contrat rural, rendez-vous sur www.moussy.fr rubrique « publications/ le contrat rural ».



* Avec le soutien de :
 



Le mot du maire



Les travaux concernés par le contrat rural vont bientôt pouvoir démarrer. Ces deux premières phases vont se succéder et devraient se terminer dans un an. « C'est parti ! » pour reprendre le titre de l'article traitant du sujet ! Un an et demi après la délibération du conseil municipal et une fois les sociétés retenues, les travaux devraient pouvoir débuter en septembre. La première opération sera réalisée en 2016, la seconde en 2017. L'appel d'offres prend fin le 8 juillet prochain. La commission

du même nom se réunira dans la foulée pour dépouiller et analyser les offres. A l'issue de cette réunion, le conseil municipal délibérera sur les sociétés à retenir d'après la proposition de la commission.

Le PLU, autre sujet mené actuellement par la commune, est toujours en cours d'élaboration. Les réunions de travail se succèdent au rythme d'une par mois. La neuvième est fixée en juillet. Ce travail assez fastidieux demande de l'attention et une certaine ténacité. Il sera, j'en suis convaincu, un atout et une avancée majeure pour notre collectivité. Le village se dote ainsi d'un outil important dans la gestion de son

territoire quoi qu'il advienne de la commune dans le futur.

Et pour cet avenir, Moussy fait face et avance à l'image des projets que le conseil municipal porte et réalise avec entrain et conviction.

En ces temps d'ambiance morose et de difficultés en tout genre, je me réjouis de voir notre village aller de l'avant. La réalité économique du pays rend toute action compliquée localement. Comme les autres collectivités, la commune participe à l'effort national. C'est ainsi qu'elle a vu sa dotation globale de fonctionnement diminuer de 25 % en deux ans, celle-ci ajoutée à d'autres

baisses de ressources...

Mais pour autant, la terre continue à tourner, le monde à exister. Vivre le présent en prenant soin de soi, de l'autre et de notre environnement doit nous permettre d'évoluer avec un peu plus de sérénité.

« La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent. »

Albert Camus.

Des villages indépendants et ouverts sur le monde, comme le nôtre, peuvent aider à dessiner un avenir empreint de respect, loin de certains déchainements.

Philippe Houdaille

Vie du village

Pour le bien de tous...



• Fin des cabines téléphoniques

La société ORANGE a procédé au retrait du publiphone installé dans l'arrêt de bus comme cela est le cas des 39 539 matériels sur l'ensemble du territoire national. Cette suppression intervient suite à l'abandon progressif des cabines téléphoniques au bénéfice d'autres outils de communication numérique (téléphone mobile, communications par internet...).

• Ecoles

La commune compte trois enfants à l'école maternelle de Gouzangrez. Huit enfants sont inscrits à l'école primaire de Commeny pour la prochaine rentrée scolaire. A noter que deux classes sont

en cours de construction dans cette école. Elles ouvriront dès la rentrée scolaire de septembre.

• Communauté de communes Vexin Centre



La CCVC a lancé une plateforme de mise en réseau des habitants et des acteurs locaux; les associations pourront ainsi étendre leur présence sur notre territoire et aux collectivités.

Vexin cENTR'aide est un site internet d'annonces gratuites d'aide et de partage dédié aux habitants de la communauté de communes Vexin Centre.

Publiez votre annonce en un seul clic et rencontrez les habitants de la CCVC pour proposer ou trouver gratuitement votre *covoiturage*, rechercher des stages, faire garder vos enfants, partager vos passions.

<http://vexincentraide.fr>



• Cartes de transports

La commune octroie une subvention de 35 € par carte et par enfant/jeune de moins de 26 ans.

Pour en bénéficier, se rendre en mairie et retirer des formulaires de demande de subvention.

En savoir plus : <http://www.moussy.fr/vie-pratique/cartes-de-transport>

• Journée du bénévolat



Cette journée s'est déroulée le 11 mars dernier. Le chemin n° 11 dit « des prés » a été nettoyé et les débris de tous genres - nombreux - ramassés.

Merci aux participants venus pour l'occasion.

Une autre matinée a été organisée le 27 mai dernier. Le lieu d'intervention concernait l'intérieur de l'église où bancs et chaises ont été encaustiqués.

La prochaine journée sera consacrée à la rénovation des santons de la crèche. Ceux-ci seront repeints pour les fêtes de fin d'année.

• Construction du gymnase du collège de Vigny

Après une période de préparation de chantier d'un mois, les travaux du gymnase du collège de Vigny ont débuté mi-mai. Le calendrier de l'opération prévoit l'achèvement en mai 2017, soit dans un an.

Journée du bénévolat : Voilà ce qui est retrouvé dans les fossés et talus des chemins communaux entre l'abreuvoir et le lavoir.

Une honte !



Journée de bénévolat sous le soleil



Travaux



• Travaux sur la toiture de l'église

Prochainement, la toiture de l'église va faire l'objet d'une révision complète.

En effet, d'après les conclusions de l'étude menée par l'Udap95 (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Val d'Oise) sur le site de l'église en date du 4 avril dernier, le principal désordre provient de la noue dont le remplacement est à réaliser rapidement. La pluie ne s'écoule plus correctement et l'eau s'infiltré désormais dans le mur de l'église.

Il convient également d'effectuer une révision complète des couvertures avec dé-

moussage. Cela permettra de patienter avant une restauration globale des toitures fragilisées par le vieillissement des tuiles.

Une demande d'intervention a donc été envoyée à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour effectuer ces travaux.

Deux sociétés ont été contactées pour réaliser des devis d'après le diagnostic de l'architecte des Bâtiments de France. Après analyse par celui-ci, la société FLOUX dont le siège est domicilié à Marines a été retenue par le conseil municipal en date du 15 avril dernier. Ces travaux concernent :

- Le remplacement de la noue,

- La révision de la toiture avec changement de tuiles,

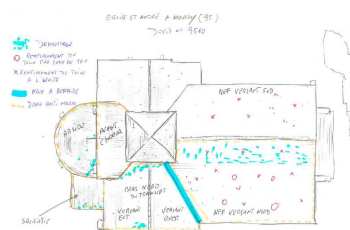
- Le démoussage

Avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France - Ministère de la culture et de la communication

• Travaux sur la route départementale 159 (suite)

Le conseil départemental poursuit son intervention sur la route RD159 et tout particulièrement sur les rives. Ces travaux sont réalisés par tronçons.

A noter que le CD doit également intervenir entre le cimetière et l'entrée de village pour traiter les eaux pluviales.



La Toiture de l'église

La ligne bleue représente la noue qui sera remplacée

Gros plan sur...

... L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Plu est en cours de réalisation et après huit réunions de travail, il est temps de faire un point.

En effet, la phase de diagnostic est maintenant terminée.

L'étude du plan de zonage a démarré.

Prochainement le PADD sera présenté à une réunion de conseil municipal.

Cela permettra à la mairie de surseoir à statuer sur tout projet de construction qui ne serait pas conforme au PADD et au projet de PLU suffisamment étudié.

Le plan d'aménagement et de développement durable

(PADD) est un document politique définissant les objectifs et projets de la commune en matière de dévelop-

Personnes Publiques Associées (PPA) s'est tenue en mairie le 13 mai dernier. Celle-ci a eu pour objet de recueillir re-

représenté par madame Génin, a détaillé les documents supra-communales qui s'imposent au Plan Local d'Urbanisme et a exposé la synthèse du diagnostic et l'analyse de l'état initial de l'environnement.

Bien entendu, le PLU sera présenté aux moussyacois. A suivre donc...

PLU
Plan Local d'Urbanisme



Conseil municipal - 4 juin 2015

Un PLUS pour notre commune

pement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 30 ans. La 1ère réunion des

marques et questions des personnes publiques associées à cette première phase de diagnostic. Le bureau d'études

Dans le cadre de sa réalisation, un registre destiné à recevoir les observations du public est disponible aux heures d'ouverture de la mairie.



Pour en savoir plus sur le PLU :
www.moussy.fr rubrique PLU

Divers

• Inscription sur la liste électorale

Pour s'inscrire sur la liste électorale de la commune vous devez vous présenter avant le 31 décembre de chaque année en mairie.

Vous munir d'une pièce d'identité (valide), d'un justificatif de domicile, du livret de famille et de la dernière carte électorale le cas échéant.

• Déchetterie

Hiver : (01/10 - 30/03)

Lundi et mercredi : 14h-17h

Samedi : 9h-12h / 14h-17h

Dimanche : 9h-12h.

Été : (01/04 - 30/09)

Lundi et samedi :

9h-12h/14h-19h

Mercredi et vendredi : 14h-19h

Dimanche : 9h - 12h

• Recensement militaire

Les jeunes gens - garçons et filles - nés en 2000 doivent se faire recenser dès la date anniversaire de leurs 16 ans et au plus tard avant la fin du mois suivant. Se présenter en mai

rie muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile au nom des parents et du livret de famille.

Formulaire à télécharger sur la page du site internet

<http://www.moussy.fr/vos-demarches>

• Nuisances



Pour rappel, horaires pendant lesquels sont autorisés

les travaux engendrant des nuisances sonores (tontes, bricolage, etc.)

Jours ouvrables :

8 h30 - 12h

14h30 - 19h30

Samedi :

9h - 12h

15h - 19h

Dimanche et jours fériés :

10h - 12h

16h - 19h

(uniquement les travaux de jardinage)

• Collecte des encombrants

A sortir la veille au soir - 1 M3 par habitation.

Vendredi 21 octobre 2016

Rappel : Les déchets d'équipements électriques et électroniques doivent être déposés à la déchetterie.

• Paiement services publics



Les services publics proposent différentes plateformes de paiement en ligne pour les amendes, impôts, timbres fiscaux...

Timbres fiscaux :

<https://timbres.impots.gouv.fr>

Amendes :

<https://www.amendes.gouv.fr>

Impôts :

<http://www.impots.gouv.fr>

Services publics locaux :

<https://www.tipi.budget.gouv.fr>

Par ailleurs, il est possible de régler les services publics par carte bancaire au guichet d'un centre des finances publiques, prélèvement mensuel, chèque, etc.



Le foyer rural communique

Fête du village

Samedi

10 septembre 2016

Dès à présent,
réservez cette journée.
Venez nombreux !

Moules

Frites



• On ne le répètera jamais suffisamment !



Comment nous joindre ?

La mairie est ouverte au public chaque **samedi de 10 heures à midi.**

Mme Catherine Marie VICQ - secrétaire de mairie - vous accueillera. Le maire reçoit aux heures d'ouvertures de la mairie et/ou sur rendez-vous.

En dehors de ces horaires plusieurs possibilités s'offrent à vous pour nous joindre, merci de :



- ⇒ Laisser un message sur le répondeur au 01 30 27 20 14
- ⇒ Envoyer un fax au 09 72 37 70 17
- ⇒ Envoyer un courriel : mairiemoussy95@free.fr
- ⇒ Déposer un courrier dans la boîte aux lettres de la mairie

■ ■ ■ Plus d'infos, retrouvez-nous sur le Web !

<http://www.moussy.fr>



Si vous souhaitez être destinataire d'informations concernant notre village, vous pouvez envoyer un message à l'adresse mairiemoussy95@free.fr

Nous vous rajouterons à notre liste de diffusion.

L'entretien des espaces verts



Comme évoqué dans le dernier numéro de Moussy Info rappelant la décision du conseil municipal du 18 septembre 2015, de mettre fin au traitement phytosanitaire au sein de la commune, notre agent communal, Claude Lepert, doit redoubler d'efforts pour mener à bien cet objectif. En effet, la météo n'aidant pas, le travail nécessitant l'arrachage à la main des mauvaises herbes est conséquent et fastidieux, notamment dans les deux cimetières que compte la commune. L'aménagement de celui jouxtant l'église va faire l'objet d'une étude pour faciliter la tâche de notre agent. Mais auparavant, il faudra réaliser la reprise des concessions constatées en état d'abandon (voir délibération n° 201303 du 6 février 2013).

Ce qu'il faut savoir pour passer un bel été



En période de forte chaleur (on en est très loin en ce moment...) une attention toute particulière doit être portée aux personnes les plus vulnérables. Soyons attentifs et faisons preuve de solidarité.

Il y a peut-être autour de nous une personne isolée qui peut se trouver dans une situation d'inconfort, voire en danger à cause de la chaleur.

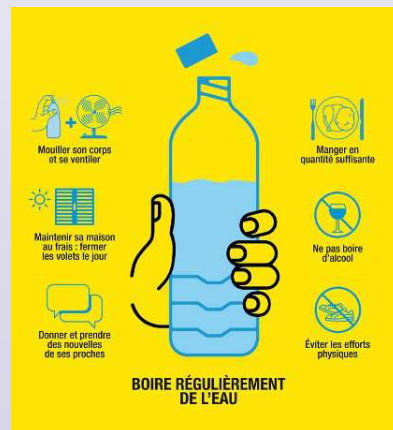
Dans le cadre du plan canicule national, le maire est tenu de constituer une liste des personnes âgées, isolées ou handicapées résidant sur la commune et qui en font la demande.

Ce registre s'adresse aux personnes :

- âgées de 65 ans et plus,
- âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- adultes handicapées résidant à leur domicile.

Les personnes concernées sont invitées, si elles le souhaitent, à remplir le formulaire prévu à cet effet qui est à disposition en mairie.

La mairie compte sur la vigilance de chacun pour repérer les personnes en difficulté et signaler des situations d'isolement.



Le père Noël a été généreux avec les enfants de la commune à la fête de l'arbre de Noël qui se déroulait dans la salle de la mairie.



L'équipe de Commeny-Moussy est arrivée 3ème aux jeux intervillages qui se sont déroulés le 4 juin dernier. Bravo.



Cette lettre d'information a été rédigée par la commission communication

Moussy est une commune de la communauté de communes Vexin Centre

